

AR PREFECTURE

063-216303537-20220408-2022_04_20-DE
Reçu le 12/04/2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil Vingt -deux, le 08 avril à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	10	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	3	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 04 avril 2022 Date d'affichage : 04 avril 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : ROMEAS Daniel (pouvoir à THABOUILLOT Jacques), BLANCHARD Pierre (pouvoir à MONGHEAL Jean-Luc)

Absent : POUYET Sylvie

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 20 - 2022

Objet : vote des taxes

Le Conseil municipal,

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission budget en date du 4 avril 2022,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.26 %

- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 70 %

AUTORISE Madame le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 11 avril 2022
et publication ou notification du 11 avril 2022

Le Maire
Chantal DESGEORGES

